

**Auteur, titre et références du texte :**

LEFIZELIER (J.), *Essais d'histoire locale* [I. Une expropriation pour cause d'utilité publique en 1499 : le cimetière Saint-Vénérand à Laval. - II. Un épisode des guerres de la Ligue dans le Maine : le drame de Montjean (octobre 1591). - III. L'année 1790.]

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 6 février 2004.

Référence : FR-AD53-BN-0021

**Texte relu par :**

Joël Surcouf  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : AC 816).

**D'autres textes sont disponibles**

sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

## ESSAIS D'HISTOIRE LOCALE

PAR M. LEFIZELIER

### I.

#### UNE EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1499 LE CIMETIÈRE SAINT-VÉNÉRAND À LAVAL<sup>1</sup>

En 1499, l'église de Saint-Vénérand s'achevait peu à peu. Les gros marchands du Pont-de-Maine qu'enrichissait le commerce avec l'Espagne et qui se trouvaient maintenant trop heureux

D'éviter la paine  
D'aller jusques à Saint-Melaine

rivalisaient de zèle pour orner leur nouvelle église paroissiale d'autels, de chapelles, de vitraux.

Mais il y manquait la dépendance, l'annexe nécessaire de toute église au moyen-âge : le cimetière. On enterrait encore les habitants du Pont-de-Mayenne dans celui de Saint-Melaine. Pour se rendre aux sépultures, il fallait l'hiver cheminer « à travers mares et bouillons » s'embourber dans des bas chemins impraticables ; en tout temps traverser la *Chesnaie de la Coconnière*, si célèbre dans nos annales, ce bois toujours plein d'embûches, de mauvaises rencontres et de sinistres souvenirs. Ajoutez que trop souvent les domestiques profitant de l'absence des maîtres et de la longueur des offices dévalisaient la maison et s'enfuyaient emportant les écus lentement amassés et les effets

<sup>1</sup> Sources : *Histoire de l'établissement de l'église Saint-Vénérand*, en tête du registre de la paroisse de Saint-Vénérand et de Saint-Melaine, commencé le 16 septembre 1522 par Guillaume Le Doyen. Imprimé dans le Mémorial de la Mayenne, t. IV, p. 346.

*Annalles et chronicques du pais de Laval*, par le même, 1 vol, in-8°.

*Mémoire chronologique des seigneurs de Laval*, par Maucourt de Bourjoly, M.S.

les plus précieux. Il devenait donc indispensable d'ajouter un cimetière à la nouvelle église.

Un bon bourgeois et notable, Colas Hutin se résolut d'en être le donateur, afin d'avoir la gloire d'y choisir le premier sa sépulture. Un beau matin de février il prit discrètement à part Guillaume Le Doyen, notaire royal, qui s'était fort employé à l'élévation de la nouvelle paroisse : il le conduisit au chevet de l'église et lui montrant un assez vaste jardin qui se trouvait là, il lui dit que « sans fainctie » ce jardin conviendrait bien pour un cimetière : qu'il avait quasiment de quoi l'acheter : mais que le jardin appartenait à Marguerite Letourneurs veuve de Robin Eumond et que pour rien la bonne femme ne le voulait vendre. Comment l'y décider, que faire ?

Guillaume Le Doyen réfléchit. Il était fort prud'homme, se mêlant de beaucoup de choses, ne craignant pas de se mettre en avant : sorte de poète mêlé de tabellion, consignait dans des rimes naïves tous les événements qui passaient sous ses yeux ; composant des mystères, les faisant représenter et y jouant lui-même les principaux rôles. Bon catholique, cela va sans dire, très dévoué à sa nouvelle paroisse de Saint-Vénérand, avec un petit grain de jalousie contre *ceux de la ville*.

Il applaudit à la généreuse pensée de M<sup>e</sup> Colas Hutin, l'encouragea fort à y persister, mais en homme entendu lui dit qu'avant il fallait mettre dans leurs intérêts le seigneur de Laval. Il va trouver M<sup>e</sup> Noblet, vicaire de Saint-Melaine, qui était fort avancé dans les bonnes grâces du seigneur comte, lui récite le cas et monte quant et lui [*sic*] au château.

Le seigneur de Laval était alors Guy XV, fils de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne. C'était un bon homme, qui après avoir fait toutes les guerres de Charles VIII s'était retiré dans sa comté et s'y occupait de fondations pieuses. Il avait 64 ans.

Il approuve le projet du nouveau cimetière, dit qu'il ne faut pas laisser refroidir le zèle de Colas Hutin, qu'on doit battre le fer pendant qu'il est chaud « et subito s'en part de son logis. » Accompagné de nos deux compères il vient au jardin des enfants Eumond, voit que nulle place ne convient mieux pour le cimetière de la nouvelle église. Colas Hutin mandé accourt. Le comte lui fait de grands éloges, lui dit que sans nul doute cette bonne pensée lui a été inspirée par le Saint-Esprit. Colas Hutin, tout rougissant de plaisir promet d'acheter le jardin de la veuve Eumond « à quelques deniers, si toutefois elle consent à le vendre. »

Là était la difficulté. Du récit de Guillaume Le Doyen il semble résulter que la veuve fit une vive résistance. On tient à *son fait* à Laval : on ne vend pas volontiers maisons et jardins que l'on a hérités de ses pères : c'est chez nous un grand déshonneur. Bien humblement donc, mais énergiquement la veuve Eumond, qui était venue au mandement de son seigneur, refuse de vendre son jardin : c'est le bien de ses pères, ce sera celui de ses enfants : elle ne peut en disposer, elle ne le veut céder à quelque prix que ce soit...

Cependant le bruit de ce qui se passait, la présence du seigneur comte, l'offre de Colas Hutin, la résistance de la veuve, tout cela s'était promptement répandu dans le Pont-de-Maine. Les marchands et notables s'étaient peu à peu assemblés, avec eux le clergé de l'église nouvelle et enfin une foule de peuple, de femmes, d'enfants. On est curieux à Laval et on n'y a pas tous les jours un tel spectacle.

On voit la scène éclairée par un pâle soleil d'hiver : le jardin au chevet de l'église avec ses arbres dépouillés : au fond la foule respectueuse mais animée : plus près les notables, les marchands, les prêtres : dans un coin la veuve avec ses enfants refusant toujours mais hésitant déjà. Puis le seigneur comte, priant, insistant, leur faisant remontrance du bien qui adviendra d'avoir cimetière en ladite église... les prêtres à leur tour promettant que à jamais et toujours il sera fait recommandation et prières d'elle et de ses gens.

Cependant les heures s'écoulaient : il se faisait tard et la pauvre veuve résistait toujours.

Guy XV dit d'aller quérir la relique qu'il a donnée à la nouvelle église et qu'il a fait venir de sa terre d'Acquigny. C'était la face même de saint Vénérand, *anteriorem partem*

*capitis.*

« Beaucoup de gens d'église à ce marchand » vont processionnellement chercher la sainte relique : on ne l'exposait que dans les grands jours. On l'apporte dans le jardin : des torches et des cierges sont allumés tout autour. Le peuple se met à deux genoux : on chante les prières sacrées : on invoque l'Esprit-Saint pour qu'il inspire la veuve Eumond et ses enfants...

Ce qui arriva, on le devine. Les objurgations du bon seigneur, les murmures de la foule, tous ces regards fixés sur elle, ces cantiques, ces torches devaient vaincre la résistance de la veuve. Pressée, poussée, à bout de force, elle cède enfin et Guillaume Le Doyen avec la joie d'un brave homme qui vient de contribuer à une bonne œuvre et aussi avec cette satisfaction du notaire qui a rédigé un acte important, ajoute gaiement « et moi acteur, passay le contrat d'iceluy achat de jardin, montant à 60 livres que Hutin paya à la veuve et à ses enfants. »

L'homme propose et Dieu dispose. Colas Hutin mourut à peu de temps de là et ne fut pas enterré dans ce cimetière qu'il n'avait pourtant payé que pour y esliger sa sépulture : il n'avait pu encore le faire *dedier ni beneistre*. Cette cérémonie n'eut lieu que douze ans plus tard, le 7 juin 1512, par l'évêque du Mans, Philippe de Luxembourg. Le premier ensépulturé audit cimetière fut le petit-fils de Colas Hutin, fils d'un François Hutin qui, sur la voûte où toute sa famille fut plus tard inhumée, fit construire une *belle croix à chaire*, en pierre merveilleusement sculptée qu'on y admira longtemps, mais qui a disparu comme tant d'autres belles choses.

## II.

### UN ÉPISODE DES GUERRES DE LA LIGUE DANS LE MAINE.

#### LE DRAME DE MONTJEAN (octobre 1591)<sup>2</sup>

. . . Après la mort de Groulay, Bois-Dauphin et Mercœur<sup>3</sup> avaient confié le commandement du château et de la ville de Craon à l'un des hommes les plus intrépides de ce temps. Pierre Le Cornu, sieur du Plessis de Cosmes, appartenait à une très-vieille famille du Bas-Maine, qui portait d'abord le nom de *Le Diable* et qui changea son nom en celui de *Le Cornu*, vers 4330.

On ne pouvait faire un meilleur choix ni trouver pour cette place importante un plus valeureux capitaine. Sa défense de Craon contre l'armée de Dombes et de Conti, en 1592, fut héroïque. Un des derniers avec une poignée de soldats aguerris et quelques volontaires, il tint contre Henri victorieux et fit flotter le drapeau de l'Union dans l'Anjou et le Maine. Malheureusement il joignait aux qualités de l'homme de guerre les goûts et

---

<sup>2</sup> Sources : — *Arrêt en forme de commission*, pour informer de la prise, viol et assassinat du château de Montjean, en l'an 1591, par Pierre Le Cornu, sieur du Plessis de Cosmes, alors gouverneur de la ville et du château de Craon, suivie de l'information. Copie faite par Louis Planté de Courbeville en 1725 sur une autre copie existant au greffe de Laval. Impr. à la fin de l'ouvrage de Louis René Duchesne : *Craon et ses barons*, Laval. in-8°. 1836.

— *Articles accordez par le Roy au Sr Duplessis de Côme, sur la réunion des villes et baronnie de Craon et Montjean au service de sa majesté*. Angers, in-8°. 1598 et *Lettre du roy contenant confirmation des articles accordez...* ibid. 1598. Biblioth. Imp. (Lb. 35) 723 et 724.

— Histoire universelle de de Thou. C'est le grand monument historique du 16<sup>e</sup> siècle. On y trouve une foule de faits relatifs à l'histoire de la Ligue dans le Maine. Nos renvois se réfèrent à la traduction française de 1834, 16 vol. in-4°.

<sup>3</sup> Urbain de Laval Bois-Dauphin, créé maréchal de France en 1599, après qu'il eut fait sa paix avec Henri IV, était en 1591 le chef de la Ligue dans le Maine. — Le duc de Mercœur était le chef de la Ligue en Bretagne.

les habitudes d'un chef de bandits : l'assassinat, le vol, le pillage semblent n'avoir été pour lui que des jeux. Le château de Craon ne fut pas seulement une place forte de l'Union, ce fut un repaire de voleurs qui pillèrent et rançonnèrent le pays. Ils poussèrent leurs excursions jusqu'aux portes d'Angers. Pour connaître les crimes de du Plessis et de sa bande, il suffit de lire dans sa supplique au roi l'interminable liste des faits de guerre ou *autres* dont il demande l'absolution et la décharge : contributions forcées, incendies de bourgs et d'églises, rasements de châteaux, meurtres, ravages, butins, prises de personnes « de quelques qualités que ce soit, faisant la guerre ou non, » vols de marchandises et de marchands sur terre et sur eau, etc., etc. On y voit qu'il avait rasé ou incendié plus de dix châteaux des environs : Bourgon, Bouillé, l'Espionnière, la Petardière, Lauresse, Souvigné, la Patrière, la Ragotière, etc.

Quelque temps avant que Bois-Dauphin lui confiât la défense de Craon, du Plessis s'était déjà fait connaître par un odieux assassinat.

Au mois de juin 1589 il avait résolu de surprendre le château de Lassay qui tenait pour le roi et où commandait Hurault de Villeluisant, neveu de Hurault de Cheverny, chancelier de France. Un misérable prêtre avertit du Plessis des habitudes du commandant de Lassay ; il lui fit savoir que chaque matin Villeluisant sortait du château et venait ouïr la messe dans une chapelle voisine. Du Plessis se cache avec ses hommes dans les environs et pendant que Villeluisant assiste à l'office divin célébré par le prêtre qui l'a trahi, les ligueurs pénètrent dans la chapelle, se jettent sur lui et le tuent au pied même de l'autel, avec quelques-uns de ses domestiques. Mais du Plessis en fut pour ce meurtre ; l'alarme avait été donnée au château et il ne put s'en rendre maître<sup>4</sup>.

A cet assassinat de Lassay, du Plessis vint bientôt ajouter celui de Montjean, plus odieux, plus exécrationnel encore.

Le château de Montjean était alors une place importante qui défendait le Bas-Maine royaliste contre les bandes de Mercœur et les ligueurs de l'Anjou. Situé à quatre lieues de Laval, sur les confins de la Bretagne, il avait été reconstruit par André de Lohéac, après les guerres des Anglais. La majesté de ses ruines, la grandeur de son enceinte, ses vastes fossés donnent encore aujourd'hui la mesure de son importance<sup>5</sup>.

Il y a un an, à la fin de l'automne, à cette époque de l'année où s'est passé, il y a près de trois cents ans, le drame que nous allons raconter, je visitai ces ruines. Ce qui reste est triste et imposant : une grande tour ronde que surmonte un débris de donjon et dont les assises ont été rongées par l'eau de l'étang qui flotte à ses pieds, une haute et longue muraille, plate, sans ouvertures, couronnée de ses mâchicoulis, de grands pans de murs couverts de lierre, et dans les fossés des arbres séculaires, enguirlandés de ronces et de viornes. Ces débris se dressent majestueux encore et semblent doubler de hauteur en se reflétant dans les eaux immobiles de l'étang. Il était basse heure : une pluie fine rayait le ciel et encrepait de brume les eaux, les murs ruinés et les végétations qui les couvrent. Nul horizon où la vue pût s'égarer ; ni couleur ni lumière ; nul bruit que les cris d'une bande d'oiseaux qui piaulaient tristement en tournant lentement autour du donjon.

En 1591 ni le temps, ni les hommes n'avaient encore fait ces ruines et Henri IV avait confié la garde de ces puissantes murailles au vieux Jean de Criquebœuf, chevalier de ses ordres.

Criquebœuf avait soixante-dix ans ; il avait épousé Claude de Saint-Mélaine de la famille du Bourg-Lévêque, qui avait eu de longs différends avec du Plessis de Cosmes, à raison des affaires de religion ; Criquebœuf avait naturellement pris partie pour les parents de sa femme. Enfin il représentait dans le Bas-Maine le parti royal et avait pour mission de défendre ce malheureux pays contre les déprédations et les excès de du Plessis et des ligueurs. Du Plessis lui voua une haine implacable.

---

<sup>4</sup> *Mémoires de messire Philippe Hurault ... anno 1589. — Articles accordez par le roi à Pierre Le Cornu du Plessis de Cosmes ... 1598.*

<sup>5</sup> Stéphane Couanier. *Petite Géographie de la Mayenne*, 1 vol. in-18, LaVal, 1864, p. 85.

Mais Criquebœuf était vieux ; il connaissait les horreurs de la guerre civile ; il eût voulu les éviter à ces contrées. Il essaya de vivre en bonne intelligence avec son terrible voisin et fit faire près de lui des démarches ; il écrivit même aux filles de du Plessis en leur disant que tout le passé devrait être oublié.

Du Plessis pour mieux cacher ses projets, sembla se prêter aux propositions de Criquebœuf. Il envoya plusieurs fois à Montjean, comme messagers de paix, deux maîtres chirurgiens, François Rousseau et son frère Vaslinière. Ils traitèrent d'un accord entre le vieux royaliste et le ligueur et du Plessis écrivit de sa main une lettre de sauvegarde, promettant qu'il n'entreprendrait rien contre Montjean et Criquebœuf<sup>6</sup>.

Cependant, on faisait bonne garde. En effet les pauvres gens du pays avaient déposé dans le château leurs meubles, leurs hardes, leurs effets les plus précieux, non seulement eux, mais encore toute la petite noblesse des environs qui y avait apporté ses coffres et ses bahuts ; les salles en étaient encombrées : il y en avait bien quatre ou cinq cents, dit un des témoins de l'enquête. Chaque soir à tour de rôle, des paysans, venaient prendre la garde et monter sentinelle. Dans le donjon une petite garnison commandée par Jean de Pihourde sieur de la Fontaine veillait jour et nuit.

Toutes les précautions semblaient prises ; on avait compté sans la trahison.

Dans la nuit du 6 au 7 octobre, sur les deux heures du matin, le vieux Criquebœuf fut réveillé par un grand bruit. Il était couché avec sa femme dans une des chambres hautes du château ; suivant l'usage patriarcal de l'époque, au pied du grand lit à colonnes et à baldaquins, reposait sur une couchette la jeune Antoinette du Bois-Halbrant, camériste de madame de Criquebœuf.

Appelée par son maître, Antoinette se lève, allume la chandelle. Criquebœuf et sa femme demi-nus se jettent hors du lit et au moment où madame de Criquebœuf ouvre la porte une troupe d'hommes armés de poitrinaux et de pistoles, l'épée à la main, se rue dans la chambre avec de grands cris.

C'étaient Mathieu Durand dit Hardonnière, François Domon dit Beslinière, Guillaume Domon dit Reauté, Jean Domon dit Brancherais, François Domon dit Raimbaudière, Robin dit *le Sauvage* et d'autres encore.

Ils étaient conduits par un traître, Moïse le Masson domestique de Criquebœuf, mais cousin de tous ces Domon qui semblent avoir été les instigateurs de ce guet-apens. Pendant la nuit il avait ouvert une porte basse aux soldats de du Plessis et aux Domon et les avait conduits jusqu'à la chambre du vieillard ; mais le misérable n'osa pas entrer et resta sur le seuil.

Aussitôt les assassins se jettent sur le vieux Criquebœuf et le frappent de plusieurs coups. Lui paraît avec son bras et crieit :

— Messieurs la vie, je paierai bonne rançon ! Messieurs, sauvez-moi, mon bien est à vous !

— Combien paieras-tu ?

— Six mille écus.

Pour lors François Domon Beslinière se jeta au devant de ses compagnons, disant qu'il ne fallait pas offenser le vieillard davantage et couvrant Criquebœuf de ses bras et de son corps :

— Habillez-vous, monsieur, vous êtes mon prisonnier.

Les autres cependant s'étaient emparés de la dame de Criquebœuf qui pleurait et se débattait ; ils lui dirent qu'il fallait aller au donjon et le leur rendre ; ils juraient et blasphémaient Dieu, criant qu'après tout elle ne valait rien et que si elle ne rendait incontinent le donjon, ils allaient la tuer à coups d'arquebuse et la jeter dans l'*étang qui*

---

<sup>6</sup> De Thou, t. VIII, p. 12.

*flotte* sous les murs du château. Puis ils l'entraînèrent demi-nue, et couverte du sang de son mari.

Il ne resta dans la chambre que Beslinière qui tenait toujours dans ses bras M. de Criquebœuf, son cousin Raimbaudière et Antoinette du Bois-Halbrant qui sanglotait.

Ils demeurèrent ainsi environ une heure, Antoinette suppliant les deux Domon qu'elle connaissait d'épargner son maître ; elle le crut sauvé ; elle comptait sans la haine de du Plessis.

Le gentilhomme apparut à la porte de la chambre ; lui aussi n'osa entrer, mais d'un petit toussement il avertit Raimbaudière qu'il lui voulait parler ; ils s'entretenirent quelque temps à voix basse entre les deux portes, puis Raimbaudière rentra, tira son épée et en frappa à plusieurs reprises Criquebœuf dans le ventre, criant comme pour s'exciter : « je ne veux plus d'autre rançon que ta vie, je ne veux plus d'autre rançon ! » Les « tripes » sortaient en grande abondance du ventre du pauvre vieillard. Beslinière tout en colère dit à l'assassin :

— Mordié, cousin, tu nous as fait tort ; nous lui avons promis la vie. Il ne fallait pas le tuer ; si c'était un autre que toi j'en aurais raison présentement.

— Que veux-tu, répondit Raimbaudière, il faut faire ce qu'on nous commande.

Beslinière tout ému prit le vieillard et le coucha sur son lit, lui jurant qu'il était navré de sa mort, qu'on ne lui avait pas tenu promesse, qu'il voudrait avoir un bras coupé pour que cela ne fût pas.

Le vieillard, d'une voix éteinte, demanda un peu de vin, car il lui prenait des faiblesses. Antoinette de Bois-Halbrant eût voulu l'assister ; mais elle ne pouvait aller chercher du vin, car on avait enlevé les clefs de la cave.

A ce moment du Plessis se décida à entrer dans la chambre.

— Mon bon seigneur, lui dit en pleurant Antoinette, ils ont pris les clefs, qu'il vous plaise de commander quelles soient rapportées pour avoir un peu de vin et de confitures pour le pauvre M. de Criquebœuf ; il lui prend des faiblesses et il ne vivra plus guère. »

— Mordié, répliqua brutalement du Plessis, il n'a plus que faire de vin ni de confitures ; mais toi, dis-moi où est l'or, où l'argent, où les bijoux et pour ta part tu auras cinq cents écus ?

Antoinette tremblante voulut résister, disant tout en pleurs que quand elle le saurait elle ne le dirait pas. Mais du Plessis la saisissant et de sa main broyant son bras nu, la força de choisir les clefs et d'ouvrir les grands bahuts, les hautes armoires, les cabinets, les coffres, les boîtes. A mesure qu'on ouvrait ces meubles, du Plessis assisté d'un nommé Pucelière et d'un sieur Letertre, les fouillait et faisait enlever ce qu'ils contenaient.

Ils prirent ainsi toute la vaisselle d'or et d'argent, savoir 12 coupes, 3 douzaines d'assiettes, 3 bassins à laver, 6 salières, 3 aiguières, 3 douzaines de cuillers, 3 chaufferettes, 4 vinaigriers et beaucoup d'autre argenterie.

Et quand ils furent arrivés aux colliers, bracelets et carcans de madame de Criquebœuf :

— Voilà, disaient en riant Pucelière et Letertre, qui sera bon pour mesdemoiselles du Plessis.

Ils ne laissèrent rien, et du Plessis voyant sur un meuble un collet de cuir que le vieux Criquebœuf portait la veille et sur lequel étaient enfilés six gros boutons d'or, il coupa le cordon qui les retenait et mit les boutons dans sa poche.

Puis on trouva dans d'autres bahuts, les titres, papiers, cédules et obligations de Criquebœuf ; tout cela fut pris. Ils arrivèrent à un petit coffret de marqueterie dans lequel Criquebœuf serrait ses lettres et où se trouvait une bourse de velours cramoisi qui renfermait bien cent écus d'or :

— Voyez, dit du Plessis à ces acolytes, le beau petit monceau qui était là.

Mais à ce moment, Criquebœuf mourant sur son lit, ouvrit les yeux ; il avait près de lui le maître chirurgien Vaslinière qui était monté et auquel du Plessis avait permis de panser le vieillard. Voyant du Plessis compter l'argent de la bourse, il lui dit doucement :

— Plessis, fouille ce coffret où tu as trouvé la bourse ; tu y trouveras aussi trois lettres que tu m'as envoyées depuis quatre jours. La dernière est d'hier. Vaslinière me l'a apportée de ta part ; tu m'y promettais sauvegarde, et amitié. Il n'en put dire plus long et s'affaissa.

Le chirurgien Vaslinière s'écria :

— Il est vrai, M. du Plessis, vous me les avez données à lui apporter : vous lui mandiez et assuriez par moi que vous étiez son ami, que le passé était oublié... malheureux ! je suis cause de sa mort pour l'avoir assuré de tels propos. Et le pauvre homme sanglotait.

Quelque dur que fut du Plessis, il baissa la tête sous ces reproches ; il ne fit aucune réponse, sinon un branlement de tête et son petit toussement habituel. Et Vaslinière s'en alla en pleurant, disant qu'il n'aurait jamais de joie au cœur : en effet il demeura malade et mourut peu de temps après, comme quinze jours environ.

Pendant ce temps, la dame de Criquebœuf, battue, injuriée par les soldats fut menée plusieurs fois devant le donjon, pour qu'elle le fit rendre. A la fin, sur ses supplications et par pitié pour elle le sieur de la Fontaine le remit aux mains des ligueurs.

Pour lors elle rentra dans le château et monta à la chambre où gisait son mari. Du Plessis qui était encore là occupé à ses pilleries lui dit durement qu'elle eût à sortir promptement dehors ; elle le supplia de la laisser près de son mari pour l'assister, lui montrant qu'il n'avait plus guère à vivre. A ce moment, Criquebœuf faisant un dernier effort et se soulevant sur son lit :

— Plessis, tu es un traître ; tu m'as fait tuer après m'être rendu. Et il retomba.

— C'est bon, répliqua du Plessis, je savais bien que tu ne mourrais que de ma main, et s'adressant à madame de Criquebœuf :

— Pardi, mordié, vous sortirez d'ici tout à l'heure !

Elle, tout en pleurs, voulut dire adieu à son mari, mais effrayée des menaces et des blasphèmes de du Plessis, elle tomba évanouie.

— Mordié de la chienne et de ses faiblesses : elle fait seulement semblant d'être évanouie, et la voulant secouer par le pied, il lui tira une de ses chausses :

— Holà, vous autres, dit-il à des soldats hallebardiers qu'il appela, jetez-moi cette vieille chienne dans l'étang.

Ses soldats moins cruels eurent pitié de la pauvre dame ; ils refusèrent de l'offenser et l'un d'eux lui ayant desserré les dents avec la pointe de sa dague et fait prendre quelques gouttes de cordial, elle revint à elle après une demi-heure de faiblesse. Alors du Plessis la chassa dehors, quasi nue, en chemise, sauf un manteau de falaine blanche qu'Antoinette, à force de supplications, obtint de du Plessis et qu'on lui permit de jeter sur les épaules de sa maîtresse pour la couvrir.

Cependant le jour était venu ; Antoinette était restée toute la nuit près de son vieux maître qui râlait. Vers sept heures elle descendit. La cour présentait un horrible spectacle. Des cadavres gisaient par terre sanglants et défigurés ; dans un coin étaient entassés de grands coffres ; du Plessis qui pendant la nuit avait volé le plus beau et le meilleur, y avait enfermé ce qu'il entendait garder pour lui ; puis au matin il avait consenti le pillage à ses hommes ; on les voyait courant, se ruant, se poussant dans les salles et dans les chambres ; des paroisses voisines il était venu des misérables se joindre à eux et, à la tête d'une bande, Ory, le curé d'Astillé, un de ces prêtres ligueurs et bandits qu'on retrouve, la bourguignotte en tête et la pertuisane au poing, mêlés à tous les épisodes de cette sanglante époque. Les caves avaient été forcées ; les soldats de du Plessis étaient ivres.

Dans la cour Antoinette vit Raimbaudière, celui-là même qui avait tué Criquebœuf et un nommé Montigné de Craon qui tenaient de force Guyaumette Fouassier la fille dépenièrre du château et la voulaient faire entrer dans une cave pour la violer ; elle, se débattant, leur échappa et vint jusqu'au milieu de la cour priant et sanglotant ; mais les deux hommes la rattrapèrent, la prirent à pleins bras et la portèrent de force dans la cave, en présence de du Plessis qui se promenait et riait fort de ce spectacle. En vain Antoinette se jeta aux pieds du chef ligueur le suppliant d'avoir pitié de la pauvre fille et qu'elle ne fût violée :

— Mordié, la belle, taisez-vous, si vous pouvez vous en exempter vous-même ce sera bien.

Et Antoinette se retira entendant les cris de la pauvre Guyaumette qui fut tellement offensée qu'en suite de cela elle resta sept semaines malade à Laval, demeura troublée d'esprit et mourut peu de temps après à Angers, chez madame de Criquebœuf qui l'avait recueillie.

Le pillage continuait. En vain les pauvres gens des environs vinrent en pleurs se jeter aux genoux de du Plessis le suppliant qu'il eût pitié d'eux et qu'il leur rendit quelque chose de leurs hardes, de leurs meubles et des provisions qu'ils avaient cachés dans le château. Du Plessis fut inflexible. Rien ne leur fut rendu ; tout fut pillé et emporté. Il fit emmener à Craon, à pleines charrettes, des coffres remplis d'effets, d'argenterie, de bijoux. Ses soldats firent comme lui et comme lui Hardonnière, tous les Domon avec leurs femmes qui vinrent à la curée et Beslinière lui-même et le prêtre Ory qui prit une grande part à ce pillage.

Criquebœuf mourut la nuit suivante, vingt-quatre heures après avoir été frappé. Trois autres hommes périrent également dans cette nuit fatale : Lavallée et Pierre tous deux domestiques de Criquebœuf qui moururent en essayant de défendre leur maître et Lepage, closier de la Tribalerie en Courbeveille, qui était cette nuit-là en son rang à faire la garde du château.

Ce crime abominable commis au mépris de l'amitié jurée sur un vieillard de soixante dix ans, eut un grand retentissement et souleva une violente indignation.

Madame de Criquebœuf en poursuivit énergiquement la punition ; elle obtint du roi un permis d'informer contre du Plessis et ses complices. Le juge de Laval fit des enquêtes ; les informations furent portées devant le parlement qui était à Tours et un décret de prise de corps contre du Plessis fut donné le 15 février 1592. Mais à cause des troubles il ne put être mis à exécution.

Après la bataille de Craon, Laval étant tombé au pouvoir des ligueurs, du Plessis en profita pour faire disparaître la minute des premières informations ; il força le greffe de Laval et s'empara de toutes les pièces de la procédure.

En 1598 il obtint, moyennant la reddition de Craon, des lettres de rémission et de grâce du trop facile Henri IV.

En 1599 il était tranquillement à Paris. La dame de Criquebœuf qui poursuivait son juste désir de vengeance, obtint du roi que du Plessis serait, en vertu de l'arrêt du parlement, enfermé à la conciergerie du palais et que les poursuites seraient reprises ; mais du Plessis prétextait d'une maladie et fut relâché d'autant que les premières informations détruites par lui ne se retrouvaient plus.

Un arrêt du parlement du 19 août 1599 autorisa la dame de Criquebœuf à poursuivre de nouveau contre du Plessis et ses complices. Défense fut faite à du Plessis de sortir de Paris, à peine d'être convaincu des faits à lui imputés et permission fut accordée à madame de Criquebœuf de faire exécuter la prise de corps contre les autres complices « attendu qu'ils sont vagabonds et sans domicile et même menacent de quitter la France. »

L'information eut lieu et une deuxième enquête fut faite au lieu de la Daguerie voisin du château de Montjean, par Denis Couesmier sergent royal à Laval, le 6 septembre 1599.



Plus de vingt témoins furent entendus et rapportèrent tous les faits qu'on vient de lire. Le plus important fut Antoinette du Bois-Halbrant, âgée alors de 33 ans, épouse de Daniel de Pouchère sieur de Harpont et demeurant avec lui à la grande Valinière, commune de Courteveille.

Elle donna tous les détails de ce drame où elle avait joué un rôle ; elle fit connaître tout ce qui s'était passé dans cette nuit fatale dont elle ne pouvait perdre le souvenir.

Du Plessis fut condamné à payer à madame de Criquebœuf une grosse somme d'argent et ne déroba sa tête au supplice qu'à la faveur de l'édit de Sa Majesté qu'il alléguait pour sa défense<sup>7</sup>.

### III.

## L'ANNÉE 1790.

L'hiver de 1790 : misères, incendies. Le printemps, renaissance.

I. — *Organisation administrative de la France*. Division du département de la Mayenne en districts, en cantons. — Février 1790, Installation de la municipalité de Laval. — Ses ordonnances relatives à l'assemblée des électeurs. — Juin-Juillet, assemblée des électeurs du département dans l'église des Cordeliers : le jeune Sourdille de la Valette, président. Députations, harangues, esprit religieux de l'assemblée. — 1<sup>er</sup> juillet, Messe du Saint-Esprit aux Jacobins. — Fin des travaux de l'assemblée : installation de l'administration départementale.

II. — *Les Fédérations*. — Origine. — Idée première. — Préparatifs ; passage des députations. — 14 Juillet, Fête de la Fédération à Laval, à Evron.

L'année 1790 s'ouvre sous de sombres auspices. La misère est grande ; nul travail, nul salaire ; entassés dans les villes des milliers de mendiants que les municipalités ne savent comment nourrir. Le pain est cher, les approvisionnements difficiles, les campagnes peu sûres, affolées de fantastiques terreurs<sup>8</sup>. Voyez à l'horizon du côté de la Normandie et de la Bretagne ces nuages de fumée et ces lueurs sinistres. Ce sont les charriers, les titres féodaux que dans les cours des châteaux les paysans entassent et brûlent avec de grands cris de joie et de colère<sup>9</sup>. Parfois le château brûle avec le charrier. Jacques Bonhomme croit détruire à jamais cette odieuse féodalité qui pendant tant de siècles a pesé sur sa tête. Pauvre homme, tu ne détruis que l'histoire, la sévère vengeresse de tes misères !<sup>10</sup>

L'hiver se passa toutefois : « il ne fut pas atrocement froid comme celui de 1789 ; Dieu eut pitié de la France » dit un de nos historiens. Le printemps revint et fut ici d'une douceur infinie. Jamais, me dit-on, la nature rajeunie n'avait été plus souriante : les bleds drus et verdissants promettent d'abondantes javelles... L'espérance et la joie renaissent dans tous les cœurs.

Aussi quand on lit les brochures de l'époque ou qu'on parcourt les registres des municipalités, l'impression est très vive ; à travers les enflures du style, on sent une gaieté printannière, une juvénile confiance, un enthousiasme vrai, naïf, nullement joué. C'est bien l'heure matinale et heureuse de la Révolution, l'aurore de la Liberté ! tous ou presque tous à ce moment, sont encore unis dans une même foi, dans une même espérance. Un seul point, gros d'orages, apparaît au milieu de ce ciel pur : une seule

---

<sup>7</sup> De Thou, t, VIII, p. 15.

<sup>8</sup> V. le chapitre précédent : *le vendredi fou*.

<sup>9</sup> Prud'homme, *Révolution de Paris*, n° 29. p. 45. — *Relation* d'une partie des troubles de la France pendant les années 1789 et 1790. Paris, 1790.

<sup>10</sup> Le grand charrier de Laval ne fut brûlé qu'au commencement de 1794. Les sages administrations de 1790 n'eussent pas permis ce vandalisme. C'est une perte irréparable pour l'histoire du pays.

question pleine de colères et de rancunes trouble cette unanimité : *la constitution du Clergé*. Nous dirons ailleurs la part que prirent à la lutte nos prêtres, nos écrivains et nos députés à l'assemblée nationale.

Avec cette question et de la constitution du clergé, deux faits remplissent l'année 1790 :

- 1° L'organisation nouvelle de la France (administrative et judiciaire) ;
- 2° Les Fédérations.

## I.

On connaît peu aujourd'hui cette organisation *intermédiaire*, œuvre de l'assemblée constituante, conçue par le génie systématique de Sieyès et qui précéda et prépara notre régime actuel. Peut-être n'est-il pas inutile d'en indiquer les traits principaux et de la montrer telle qu'elle se produisit dans ce pays.

En cela l'étude de l'histoire locale est excellente : elle permet d'entrer plus profondément dans le détail et souvent, bien mieux que l'histoire générale, fait comprendre le jeu des institutions.

Les lois de décembre 89, — janvier 90 avaient aboli l'ancienne division du royaume en provinces. « Nous ne sommes plus ni Manceaux ni Angevins, » diront tout à l'heure nos électeurs de la Mayenne, mais des Français, les enfants d'une même famille, la patrie... »<sup>11</sup> et pour faire disparaître sans retour les individualités provinciales avec leurs vieilles idées d'antagonisme et leurs coutumes locales, une division nouvelle et uniforme est adoptée. La France est partagée en 83 départements<sup>12</sup>, chaque département en districts, le district en cantons ; le canton à son tour renferme un certain nombre de communes. les systèmes judiciaire et administratif sont mis en harmonie avec ces divisions et subdivisions nouvelles.

Ainsi dans chaque département un tribunal criminel : dans chaque district un tribunal civil, dans chaque canton un juge de paix avec des assesseurs.

Le département est administré par un *conseil général* choisissant dans son sein un président, un procureur-général syndic, un secrétaire général et un *directoire* exécutif. Le directoire reste en permanence au chef-lieu du département et doit rendre compte chaque année de sa gestion au conseil général.

Le *district* a un corps administratif analogue.

Enfin la commune (car le canton n'est qu'une division judiciaire) est administrée par une municipalité composée d'un maire, d'un procureur-syndic et d'officiers municipaux : elle a de plus un conseil général de la commune où vient siéger, à côté des officiers municipaux, un nombre égal de notables.

Quand il fallut appliquer cette organisation nouvelle, il y eut partout de vives discussions. Pendant quelques temps les petites rivalités de clochers reparurent, plus âpres, plus ardentes que jamais. On crie, on écrit, on pétitionne pour obtenir de l'assemblée d'être chef-lieu de district ou de département.

Ainsi Evron et Sainte-Suzanne. Pour satisfaire l'une et l'autre localité, on dut décider que le siège administratif du 4<sup>e</sup> district de la Mayenne serait à Evron, mais que Sainte-Suzanne aurait le tribunal civil.

La lutte fut plus ardente encore entre Laval et Mayenne ; l'une et l'autre ville

---

<sup>11</sup> Adresse des électeurs de la Mayenne à l'assemblée nationale. Juillet 1790.

<sup>12</sup> La Province du Maine forma deux départements : la Sarthe et la Mayenne. La Mayenne correspond assez exactement à ce qu'on nommait le *Bas-Maine* : on y avait ajouté les territoires de Château-Gontier et de Craon, détachés de l'Anjou.

prétendaient à l'honneur d'être le chef-lieu du nouveau département. La ville de Mayenne, toujours un peu jalouse de sa voisine, invoquait sa plus grande antiquité, son histoire plus illustre, disait-elle, sa proximité de Paris, etc. On conserve manuscrit le mémoire où ses prétentions sont longuement développées ; mais Laval faisait justement valoir sa population plus considérable, son commerce s'étendant en Espagne et dans le Nouveau-Monde, sa nombreuse bourgeoisie enrichie par l'épargne et l'industrie, et enfin sa situation géographique au centre même du département. Laval dut l'emporter.

Les habitants de Mayenne ne se tinrent pas pour battus. Quelques mois après, lorsque l'Assemblée envoya à tous les chefs-lieux les drapeaux aux nouvelles couleurs nationales, ils prétendirent arrêter au passage et garder les étendards destinés à Laval. Une véritable sédition populaire éclata : il fallut employer la force pour la dissiper<sup>13</sup>.

L'organisation que nous venons d'exposer n'était pas parfaite. On avait trop subdivisé, trop compliqué.

Ainsi sept districts et par suite sept tribunaux civils dans le département de la Mayenne ; onze cantons et par conséquent onze juges de paix dans le seul district de Laval<sup>14</sup> ; c'était trop. Ajoutons que cette division en districts ne répondait à aucun besoin réel, à aucune association naturelle ; aussi les conseils de districts n'eurent-ils aucune influence.

Enfin l'organisation des municipalités présentait des rouages bien multipliés. A côté du conseil général de la commune il y avait un conseil particulier de la commune et enfin le bureau de la municipalité composé du maire, du procureur-syndic et de trois membres ; trois conseils emboîtés les uns dans les autres, source inévitable de tiraillements et de lenteurs. N'insistons pas sur ces critiques ; ce ne sont que des imperfections de détail qui disparaissent dans la beauté et la grandeur de l'ensemble.

Les lois nouvelles créaient en France *cent mille* juges et *douze cent mille* magistrats municipaux.

Tous doivent être nommés à l'élection populaire de la façon suivante :

Les citoyens *actifs*, c'est-à-dire les citoyens payant une contribution équivalant à trois journées de travail (4,300,000 environ) nomment directement dans chaque commune leurs maires, leurs officiers municipaux, puis choisissent parmi les citoyens payant de 150 à 200 journées de travail, les électeurs du second degré.

Ceux-ci nommeront les députés, les administrateurs du département et des districts, et enfin les juges, les curés, les évêques.

Qu'on se figure le prodigieux mouvement qui se fit en France au printemps de 1790 pour la nomination de ces *1300 mille juges ou administrateurs*. Partout du reste, ces élections se firent avec calme ; la nation y apporta une sorte de joie grave, contenue, quasi religieuse.

On installa d'abord les administrations municipales.

Le 28 février 1790, dans l'église des Cordeliers, lieu ordinaire des assemblées populaires à Laval, on procéda à l'installation du conseil général de la commune dont les membres avaient été élus quelques jours auparavant. Tous les nouveaux officiers municipaux y prêtèrent solennellement le serment civique en présence des citoyens assemblés. Dès le lendemain l'administration municipale commençait ses travaux, sous la présidence du

---

<sup>13</sup> Notes et documents fournis par M. Trouillard, avocat à Mayenne.

<sup>14</sup> Les sept districts de la Mayenne étaient :

1 Laval, 2 Château-gontier, 3 Craon, 4 Evron-Sainte-Suzanne, 5 Mayenne, 6 Ernée, 7 Lassay-Villaines.

Les 11 cantons du district de Laval étaient :

1 Laval. 2 Andouillé, 3 Argentré, 4 Loiron, 5 Meslay, 6 Montsûrs, 7 Nuillé-sur-Vicoin, 8 Parné, 9 Saint-Berthevin, 10 Saint-Ouen-des-Toits, 11 Soulgé.

Enfin les communes du canton de Laval étaient : 1 la ville, 2 Avénières, 3 Changé, 4 Grenoux.

nouveau maire, M. François Hubert, chirurgien du roi.

Un des premiers soins de la municipalité fut de s'occuper de la grande assemblée des électeurs du second degré qui devaient se réunir à Laval à la fin de juin pour l'organisation de l'administration départementale.

Comment fournir dans cette vieille ville qui n'avait alors que quelques auberges, des logements à cette armée pacifique, à ces quatre cents étrangers ?<sup>15</sup> Grave question.

Première ordonnance du 11 juin 1790<sup>16</sup>, qui enjoint à tous les hôtes, aubergistes, cabaretiers et même aux particuliers qui voudraient louer des chambres à MM. les électeurs d'en faire la déclaration à la municipalité. — Recommandation de ne pas profiter de ce grand concours d'étrangers pour élever les prix, etc.

Il paraît que l'on ne tint pas compte de ces recommandations et que MM. les électeurs à leur arrivée eurent de graves sujets de plaintes contre les aubergistes de la ville, car à la date du 26 juin la municipalité prit l'étrange arrêté qui suit :

« . . . Sur l'avis du procureur-syndic de la commune que les hôtes ont profité de l'embarras de MM. les électeurs à leur arrivée pour exiger pour leurs loyers des prix beaucoup trop considérables, *la municipalité casse et annule* tous les marchés et traités faits avec MM. les électeurs, dit cependant que ceux qui leur ont loué ne pourront les faire sortir avant la fin de l'assemblée...<sup>17</sup> » Ne nous étonnons pas de cette immixtion d'une administration dans les conventions faites entre particuliers. On sortait à peine de l'ancien régime qui était plein de ces réglementations arbitraires et de ces violations de la liberté commerciale<sup>18</sup>.

Les électeurs arrivés à Laval à la fin de juin commencèrent leurs travaux le jeudi 28 dans la nef de l'église des Cordeliers, disposée à cet effet par les soins de la municipalité. Les séances étaient publiques et des galeries étaient disposées pour les spectateurs qui s'y rendaient en foule.

Nous possédons imprimés<sup>19</sup> les procès-verbaux des séances de l'assemblée. Livre curieux : on y sent bouillonner les idées et les passions du moment ; on y voit aussi paraître quelques-uns des hommes qui tout-à-l'heure joueront un rôle dans l'histoire du pays : Bissy, Giffart de la Porte, Jourdain, Esnue-Lavallée.

A ces époques de renaissance on ne redoute pas l'enthousiasme et les nobles entraînements de la jeunesse ; l'assemblée choisit pour président M. Pierre Sourdille de la Valette, avocat du roi au siège présidial d'Angers, résidant à Château-Gontier ; il avait à peine vingt sept ans. Elle n'eut pas à regretter ce choix. M. de la Valette semble avoir apporté dans ses fonctions une sagacité, une pratique des affaires et surtout une autorité qu'on ne devait pas s'attendre à trouver dans un si jeune président. Et le prieur de Livré<sup>20</sup> chargé de le complimenter put sans trop d'exagération lui appliquer les vers de Corneille :

« . . . Aux âmes bien nées,

<sup>15</sup> Le nombre total des électeurs pour le département de la Mayenne était de 425 ; mais quelques-uns manquèrent ; d'autres ne purent assister aux premières réunions et ne vinrent que plus tard.

<sup>16</sup> Archives de l'Hôtel-de-Ville de Laval. Reg. in-f°. D 2.

<sup>17</sup> Archives de l'Hôtel-de-ville, reg. in-f°. D 2.

<sup>18</sup> Ainsi, en 1665, lorsque les Grands jours s'ouvrirent à Clermont, le premier soin de MM. les conseillers fut de fixer arbitrairement un tarif pour toutes les denrées nécessaires à la vie, d'établir un maximum au-dessus duquel il fut défendu, sous des peines sévères, aux boulangers, bouchers, épiciers de vendre leurs marchandises pendant toute la durée des Grands jours. (V. Fléchier, *Grands jours d'Auvergne*, édit. Hachette.) Le fameux maximum du gouvernement révolutionnaire ne fut qu'une réminiscence du despotisme royal.

<sup>19</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs du département de la Mayenne*. — 1 broch. in-8°. 85 pages. Dariot, imprimeur. Laval, 1790.

<sup>20</sup> M. J.-B. Basile, savant docteur en théologie de l'Université d'Angers, prieur de Livré en 1782, désigné pour l'évêché de Laval, mort à Paris en 1793.

« La vertu n'attend pas le nombre des années<sup>21</sup>.

Les travaux des électeurs sont sans cesse interrompus par des députations qui viennent les féliciter et protester de leur dévouement à l'assemblée nationale et au roi. Un jour, c'est la municipalité de Laval et le clergé de la Trinité ; le lendemain, c'est le chapitre de Saint Tugal, puis la garde nationale ; puis encore les Capucins, les Cordeliers et le collège de Château-Gontier. Force harangues et force discours. Le jeune Sourdille de la Valette répond à tous. Il y a dans toutes ces harangues un peu de déclamation, une grande préoccupation d'imiter le langage philosophique du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Mais on y sent l'épanouissement de la jeunesse, l'enivrement des premières heures de la liberté.

Tous, bourgeois, officiers de justice, prêtres eux-mêmes sont d'accord pour saluer « l'aurore de ce beau jour où la France régénérée va se couvrir de gloire »<sup>23</sup>, pour bénir l'assemblée nationale, pour applaudir à « cette constitution que notre illustre et auguste assemblée nous présente sous l'autorité du meilleur et du plus sensible des rois..., constitution qui va nous régénérer en nous délivrant à jamais de cette tyrannie sous laquelle le peuple Français gémissait depuis tant de siècles »<sup>24</sup>.

Même sur cette question de la constitution du clergé, beaucoup de prêtres avec un noble désintéressement s'inclinent devant les décrets de l'Assemblée qui ont rendu à la nation les biens ecclésiastiques. « Les voix de la religion et de la patrie, dit M. Piolin au nom du clergé de Saint-Vénérand, nous ont toujours crié plus haut que celles d'un intérêt vil et terrestre. Nous aurons toujours assez parce qu'il nous reste un droit inaliénable, celui de servir Dieu et d'aimer nos frères. Nous serons prêtres, tant que nous aurons une religion à défendre : nous serons citoyens, tant que nous aurons une patrie à servir. »<sup>25</sup> Et le frère gardien des Cordeliers : « Aucun sacrifice ne doit coûter à des cœurs vraiment patriotes ; on est toujours assez riche pour vivre et trop pour mourir. »<sup>26</sup>

Mais on sent que là est la question brûlante. Sous ces éloges des membres du clergé on devine d'involontaires réticences ; quant aux électeurs, ils formulent nettement leurs colères et leur indignation contre les réclamations intéressées du haut clergé et les plaintes de ces prélats qui si bruyamment regrettent leurs richesses et leurs privilèges. Ainsi M. Sourdille de la Valette répondant à la députation des prêtres de la Trinité :

« . . . L'égoïsme doit se taire lorsque l'amour de la patrie parle ; cette vérité mieux connue eût épargné ces protestations dérisoires qui n'ont servi qu'à faire connaître la mauvaise volonté de ceux qui les ont signées... »<sup>27</sup>

Et dans l'adresse à l'assemblée nationale :

« . . . Loin de nous ces âmes viles et intéressées qui font consister la dignité de l'être suprême dans l'état de l'opulence : ils crient de tous côtés que la religion est ébranlée dans ses fondements, parce que ses ministres dépouillés de richesses corruptrices sont rappelés à la médiocrité évangélique. etc. »<sup>28</sup>

Mais malgré ces reproches, nulle haine contre la religion elle-même ni contre les cérémonies du culte. Loin de là ; dès les premières séances le président prend la parole : « Ayant tous, dit-il, le bonheur de professer la religion catholique, c'est de notre devoir d'annoncer aux citoyens l'importance de nos travaux en demandant à l'Esprit-Saint les

---

<sup>21</sup> Procès-verbal, etc., p. 24.

<sup>22</sup> Dieu est appelé *l'Être suprême* ; les mots *sensible*, *sensibilité* reviennent à chaque page... etc.

<sup>23</sup> Discours du cure de la Trinité, discours du père gardien des Cordeliers. Procès-verbal, p. 28 et p. 48.

<sup>24</sup> Discours du père gardien des Capucins, p. 54.

<sup>25</sup> Procès-verbal, p. 44.

<sup>26</sup> Procès-verbal, p. 49.

<sup>27</sup> Procès-verbal... etc. p. 29.

<sup>28</sup> Procès-verbal... etc. p. 62.

lumières qui nous sont nécessaires »<sup>29</sup> et il propose de faire célébrer le 1<sup>er</sup> juillet une messe solennelle dans l'église des Jacobins. Cette motion est votée par acclamation.

Cette touchante cérémonie eut lieu le jeudi suivant par une belle matinée de juillet, au milieu de la population entière, rangée dans les rues sur le passage du cortège.

En tête s'avance la garde nationale avec sa musique guerrière.

Puis le jeune président de l'assemblée et, à ses côtés, les deux commissaires du roi, MM. d'Aubert et Jourdain-Durocher.

Après eux le secrétaire et les scrutateurs de l'assemblée ; puis tous les électeurs, sans distinction de district, marchant quatre par quatre, la tête découverte, dans le plus religieux silence, les uns revêtus du sévère et élégant costume bourgeois de l'époque, beaucoup avec la veste de gros drap des habitants de la campagne, enfin, perdus dans la foule, quelques prêtres ; tous mêlés, fraternellement unis dans une même pensée de patriotisme et de joyeuse espérance.

Après les électeurs viennent les officiers municipaux, le maire à leur tête, la maréchaussée, et enfin un détachement du régiment de Royal-Roussillon, avec son bel uniforme blanc et noir.

Cet imposant cortège, parti à huit heures de l'église des Cordeliers, traversa nos vieilles rues de Laval pleines encore des ombres du matin, arriva à l'église des Jacobins, et y fut reçu avec de grandes cérémonies par le prieur.

La messe fut célébrée avec pompe, aux sons de l'orgue et des fanfares militaires. « Cette musique guerrière, dit le rédacteur du procès-verbal, ce coup d'œil imposant d'une nombreuse milice nationale et du corps électoral implorant l'Etre suprême pour le maintien de la constitution formaient un tableau digne d'un homme libre.<sup>30</sup> »

L'assemblée termina ses travaux le 6 juillet et le soir un *Te deum* solennel fut chanté par les religieux Cordeliers dans l'église même on se tenaient les séances, en présence du clergé de toutes les paroisses « au milieu d'un peuple enthousiaste et de la garde-nationale fraternellement confondue avec MM. les Electeurs<sup>31</sup>. »

L'assemblée avait nommé les 36 membres devant composer le conseil général du département et ses choix sages et prudents y avaient appelé des hommes appartenant tous à la partie libérale et éclairée de la bourgeoisie<sup>32</sup>.

Le 7 juillet les trente-six se réunirent et choisirent pour président *M. d'Aubert*, pour secrétaire général du département *M. Duval* de Laval, et pour procureur-syndic *M. René-Pierre Enjubault-Laroche*. Ils nommèrent enfin les huit administrateurs qui devaient former le directoire du département<sup>33</sup>.

Ce directoire se mit de suite à l'œuvre, les autres se séparèrent, l'assemblée des électeurs avait accompli sa mission.

---

<sup>29</sup> Procès-verbal... etc. p. 17.

<sup>30</sup> Procès-verbal p. 36.

<sup>31</sup> Procès-verbal p. 80.

<sup>32</sup> Ces 36 administrateurs étaient : MM. 1 Jourdain-Durocher, 2 Laureau, 3 Beauvais, fils aîné, 4 Letourneux, médecin, 5 Richard de Villiers, 6 Bouiller, du district d'Ernée, 7 Lefebvre de Champorin, 8 Guesdon, 9 Giffart de la Porte, 10 Michel de Puisard (du district de Mayenne), 11 Grosse Durocher, 12 Jehan de Lislet, 13 Lottin de Vilaines, 14 Lottin de La Poôté, 15 Juliot-Morandière, l'aîné, 16 Serveau, l'aîné, 17 Dalibourg, 18 Berthelot, 19 Gehard, 20 Aucerne d'Evron, 21 Courte de Vilclair, 22 Leclerc de la Galorière, 23 Guittet l'aîné, 24 d'Aubert l'aîné, 25 Segretain l'aîné, 26 Besnard, 27 Basile, avocat, 28 Nupied-Huardière, 29 Chevalier, notaire, 30 Rondeloup de la Touche (Craon), 31 Paigis, 32 Sourdille de la Valette, 33 de Bonchamp, 34 Noël, 35 Dupont (Ch.-Gontier), 36 René-Pierre Enjubault-Laroche.

<sup>33</sup> Ces 8 membres du directoire furent : MM. 1 Jourdain-Durocher, 2 Lefebvre de Champorin, 3 Chevalier-Malibert, 4 Dalibourg, 5 Courte de Vilclair, 6 Nupied-Huardière, 7 Sourdille de la Valette, 8 Serveau.

## II.

Le jour même où l'assemblée des électeurs terminait ses travaux par un *Te Deum* solennel, la municipalité de Laval<sup>34</sup> s'occupait d'organiser une fête plus imposante encore, plus populaire et qui devait laisser dans les esprits une impression plus profonde : *la Fête de la Fédération*.

Où et comment prit naissance cette idée des Fédérations ? Là, comme sur les frontières de l'Est, du besoin de se garantir contre la crainte d'une invasion étrangère<sup>35</sup> ; ailleurs, du désir d'assurer les subsistances ; ici, de la terreur des brigands<sup>36</sup> ; partout, de cette soif d'union et de fraternité qui était dans tous les cœurs. L'usage de ces Fédérations se répandit bientôt dans la France entière ; ce fut un ébranlement général ; tout l'hiver, tout le printemps de 1790 furent remplis par ces touchantes cérémonies.

L'Anjou et la Bretagne firent la leur au cœur de janvier, au centre même de la rude contrée, à Pontivy. Malgré le froid, malgré les fatigues du voyage, par ces chemins impraticables et au milieu de ces landes submergées, tous s'y rendirent. Nos gardes nationales de de Château-Gontier et de Craon y députèrent comme les autres. Dans leur pacte d'union, Bretons et Angevins jurèrent qu'ils formeraient toujours une même famille.

Beaux jours de concorde et de fraternité que notre Michelet a décrit d'un si grand cœur et d'une voix si émue... !<sup>37</sup>

Mais l'idée d'une grande Fédération nationale embrassant toute la France appartient à la commune de Paris ; elle vint le 5 juin présenter à ce sujet une adresse à l'assemblée nationale... « Chers et braves amis, disait Bailly, c'est le quatorzième de juillet que nous avons conquis la liberté ; ce sera le quatorze juillet que nous jurerons de la conserver et de la défendre. Qu'au même jour, à la même heure, un cri général, un cri unanime retentisse dans toutes les parties de l'empire : Vivent la nation, la loi et le Roi... »<sup>38</sup>.

Le décret fut voté par l'assemblée le 9 juin ; les députés de toute la France devaient se réunir à Paris le 14 juillet. Mais cela ne suffit pas ; il fut décidé que dans toutes les communes la même fête se reproduirait et que le même serment serait prêté par tous, le même jour, à la même heure.

Le maire de Laval donne lecture, le 6 juillet, au conseil général de la commune du décret de l'assemblée nationale et des instructions pour la célébration de la fête ; les premières mesures sont prises, des commissaires sont nommés ; une ordonnance de police règle les détails, on choisit enfin les heureux qui comme délégués de la commune de Laval prendront part à la grande fédération parisienne<sup>39</sup>.

Dès lors il n'est plus question que de la fête qui se prépare ; l'enthousiasme est encore monté par le passage des députés, bourgeois, gardes nationaux, vieux soldats, marins, qui de Bretagne s'en vont gaiement à Paris, bras dessus bras dessous, la cocarde tricolore au chapeau, chantant les joyeux refrains de 1790. Partout on les fête, on les héberge, on trinque avec eux...

---

<sup>34</sup> 6 juillet. Voyez archives de l'Hôtel-de-Ville, D 2.

<sup>35</sup> *Histoire parlementaire de la révolution*, t. 6.

<sup>36</sup> Voyez le chapitre précédent, *Le vendredi fou*.

<sup>37</sup> Voir son *Histoire de la révolution française*, t. 2.

<sup>38</sup> *Histoire parlementaire de la révolution*, t. 6, p. 218.

<sup>39</sup> Archives de l'Hôtel-de-Ville, L 1.— Il leur fut alloué 504 fr. pour leurs frais de voyage. A Evron, le corps municipale choisit neuf délégués et chacun d'eux obtint une indemnité de 5 fr. par jour. (V. Gerault, Notice historique sur Evron, 2<sup>e</sup> édit., 1840, p. 83).

Enfin le jour tant désiré est venu. Dès le matin la garde nationale est réunie sur la place de la Chiffolière sous les ordres de son colonel de Valleau. Tous n'ont pas l'uniforme, car tous n'ont pu faire cette dépense ; mais il n'est pas un qui n'ait ajouté à son vêtement un parement ou au moins une cocarde aux couleurs nationales. La ville entière, les femmes, les jeunes filles avec de longs rubans tricolores à leurs coiffures et à leurs robes blanches, se pressent dans les rues étroites qui conduisent à la place du Palais-de-Justice. C'est là qu'on a élevé l'autel de la Patrie.

En 1790, cette place du Palais de Justice ou comme l'on disait alors, le *carré des halles*, offrait un aspect plus pittoresque que de nos jours. L'étranger qui arrivait par les rues du Mûrier ou de la Poterne voyait à sa droite ces hautes maisons du 17<sup>e</sup> siècle dont une existe encore<sup>40</sup> ; puis les vieilles halles avec leurs enchevêtrements de charpentes, leur forêt de bois, leurs sombres profondeurs ; au fond, des maisons à pignons avec leurs encorbellements, leurs trèfles, leurs poutres sculptées ; à gauche près du vieux palais de justice<sup>41</sup> cet élégant pavillon arrondi avec sa fontaine de marbre noir que nous avons vue encore ; puis ce beau portail construit en 1741 par M. Hardy de Levaré, à l'entrée du nouveau château, dans le style pompeux de l'époque, avec ses figures mythologiques de Mars et de Minerve et aux angles deux grands sphynx qui semblaient « admirer ces divinités »<sup>42</sup> ; enfin au-dessus de ce portail les grands arbres de la cour et la flèche élancée du campanile<sup>43</sup>.

Au centre de la place se dresse l'autel de la Patrie, au sommet de hauts gradins dominant la foule, qui tout autour attend, se serre, se presse... Bientôt des fanfares se font entendre : c'est la garde nationale précédée de sa musique. Elle arrive, enseignes déployées, escortant le maire et le conseil de la commune. Ils portent les nouveaux drapeaux qu'ils viennent déposer sur l'autel de la Patrie. Les gardes nationaux, la maréchaussée, les détachements de Royal-Roussillon se rangent en bataille : la municipalité, les membres du département et du district prennent place sur les estrades.

Un roulement de tambours impose silence à la foule bruyante, émue... Le maire, debout sur les marches de l'autel, prononce quelques chaudes paroles : « Qu'il est beau ce jour où tous sommes réunis à la grande voix de la liberté, par la volonté suprême du plus généreux des rois... Oublions toute querelle, toute division... O chers concitoyens, je vous en conjure, ne faisons plus qu'une seule famille ! Aimons, chérissons la patrie... Aimons et respectons un roi sensible et bienfaisant qui ne veut régner que par la justice. Remplissons tous nos devoirs envers Dieu, la patrie et le roi, et l'empire français tiendra le premier rang entre toutes les nations de la terre. » Puis il lit la formule du serment décrété par l'assemblée nationale : « Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi, etc. »

Mais aux termes du décret, ce serment, dans toute la France, ne doit être prononcé qu'au coup de midi ; il faut attendre...

Qu'à tous les cœurs elle semble longue cette attente !

Tout-à-coup les douze coups retentissent ; l'artillerie éclate, quatre pièces de canon tonnent à la fois ; les cloches des églises sonnent à pleine volée ; tous se lèvent, administrateurs, soldats, gardes nationaux, et, nu-tête, les mains étendues vers l'autel, ils crient : « Je le jure, je le jure. » Après eux, les citoyens, la foule, les femmes, les vieillards, les petits enfants eux-mêmes, soulevés dans les bras de leurs mères, tous répètent le serment civique. Pendant longtemps ce ne sont que cris enthousiastes de : « Vive la nation, vive le roi, vive la constitution ! » — Ah ! combien nous étions émus, me

---

<sup>40</sup> Elle porte la date de 1615.

<sup>41</sup> La salle du vieux palais de justice a été démolie : sur son emplacement on a construit l'école primaire.

<sup>42</sup> Bourjoly.

<sup>43</sup> Campanile, portail, pavillon, fontaine, tout cela a été abattu. On regrette la belle fontaine de marbre noir : elle est aujourd'hui remplacée par un réservoir en tôle servant à alimenter deux petits jets d'eau, dans la cour du Palais.



disait un vieillard, beaucoup, jusqu'aux larmes !

Le soir ce furent des banquets fraternels, des illuminations, des feux de joie, des *charibaudes* ; mais là n'était la fête<sup>44</sup>.

Dans tout le département, au moins dans les chefs-lieux de district à Ernée, à Mayenne, à Craon, etc., cette touchante cérémonie fut célébrée avec le même enthousiasme. Cet enthousiasme, les membres du clergé le partageaient eux-mêmes. A Evron, la fête eut un caractère religieux si marqué, qu'il blessa quelques officiers municipaux. Deux crurent devoir donner leur démission.

Les Bénédictins, le clergé paroissial, mêlés aux officiers municipaux et à la garde nationale, se rendirent aux *Grands Prés*, où avait été dressé l'autel de la Patrie. Le curé Lego, en écharpe tricolore, y célébra une messe solennelle en plein air ; puis à la suite du maire, les citoyens, les prêtres, les bénédictins, tous enfin prêtèrent le serment civique, aux cris répétés de : « Vive la nation, vive le roi ! » Le curé entonna le *Te Deum*, et la garde nationale défila, aux sons des fanfares, autour de l'autel de la Patrie<sup>45</sup>.

J. LEFIZELIER.

---

<sup>44</sup> Arch. de l'Hôtel-de-Ville, reg. D 1 et D 2.

<sup>45</sup> V. Gerault, *Notice historique sur Evron*, 2<sup>e</sup> édition, p. 83-84.